

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE CONFLIT CONTINUE

Certains journaux affirmaient depuis quelques jours que les négociations franco-allemandes allaient enfin aboutir à une entente.

Hier encore, rien ne paraissait justifier cet optimisme ; l'Allemagne ne semblait pas s'être départie de son intransigeance et dans ces conditions rien ne permet de prévoir la fin imminente du conflit. Les dernières informations confirment notre opinion.

En réponse aux propositions que M. Jules Cambon a apportées à M. de Kiderlen-Wächter, l'Allemagne a remis à notre ambassadeur des contre-propositions qui sont parvenues à Paris.

Si le désaccord ne subsistait pas, les deux gouvernements auraient tenu à informer le public de cet heureux résultat. Ils ne l'ont pas fait. On peut donc conclure qu'il y a loin encore entre ce que réclame l'Allemagne et ce que la France est résolue à accorder.

Si l'on s'en rapporte à quelques informations officielles, l'Allemagne aurait pris acte de l'offre qui lui est faite d'une concession de territoire au Congo. Elle réclamerait en outre au Maroc un régime que la France ne lui accordera pas et ne peut pas lui accorder.

Le gouvernement impérial se désintéresserait du Maroc sans cesser cependant de s'y intéresser grandement. Il ne protesterait pas contre un protectorat français pourvu que la France lui donne au Maroc une situation économique privilégiée.

Il ne s'agirait plus de l'égalité réclamée autrefois, de la porte ouverte au commerce allemand dans les mêmes conditions qu'à celui des autres nations. Il s'agirait d'accorder à l'Allemagne pour les mines, les travaux publics, etc., des avantages spéciaux dont ne jouiraient pas les autres nations.

Ces prétentions paraissent absolument inacceptables. La France n'y souscrit pas. Mais le voudrait-elle qu'elle ne le pourrait pas. Il n'est pas difficile de prévoir ce qui se passerait ensuite. Les autres nations réclameraient le même régime et nous n'aurions aucun moyen de leur refuser ce qu'on aurait donné à l'Allemagne !

Il faut remarquer qu'en 1904 la France a passé avec l'Angleterre un traité par lequel cette dernière puissance fait abandon à notre profit de ses droits au Maroc. Ce traité, l'Angleterre l'a fidèlement observé. Mais elle n'admettrait certainement pas qu'une autre nation jouisse au Maroc d'un régime de faveur. Ses protestations seraient absolument légitimes.

On voit où nous entraînerait fatalement l'acceptation d'une pareille clause. Si nous y consentions, c'est un véritable marché de dupes que nous signerions avec l'Allemagne... Celle-ci doit s'attendre — si ces informations sont exactes — à ce que le gouvernement français refuse nettement de prendre en considération ses contre-propositions. Nous ignorons tout des procédures diplomatiques. Mais il nous semble qu'à des offres semblables la meilleure réponse serait de suspendre tous les pourparlers après avoir tranquillement informé l'Allemagne qu'elle n'a pas à espérer la moindre concession.

Que ferait le gouvernement impérial ? Débarquerait-il des troupes au Maroc ? C'est peu probable, à moins qu'il ne soit résolu aux mesures extrêmes, auquel cas — quoique nous fassions — nous nous heurterions au même dilemme : ou tout céder et toujours céder, ou bien résister et défendre nos droits par tous les moyens.

Si le gouvernement allemand, que bien des considérations incitent à la prudence, se bornait à attendre, ce n'est pas la France qui souffrirait le plus de ce retard. Plus le différend se prolongera, plus l'Allemagne en pâtira. Hier encore, à la Bourse de

Berlin on a pu constater de véritables désastres financiers, des baisses considérables sur toutes les valeurs. Chaque jour qui s'écoule aggrave cette situation tandis qu'en France le calme est toujours aussi complet.

Quelle que soit l'indifférence de M. de Kiderlen-Wächter pour l'opinion publique, il est bien obligé, comme tous les gouvernements, de tenir compte de pareils symptômes.

Nous pouvons laisser au gouvernement impérial le loisir de revenir à de meilleurs sentiments. Le temps travaille pour nous.

Emile LAPORTE.

La natalité en Allemagne

Que devient l'accroissement des naissances en Allemagne ? Les choses vont paraître assez mal. Pour ne pas tirer de conclusions erronées des chiffres marquant l'accroissement de la population, il faut tenir compte que l'émigration diminue et que, d'autre part, nous voyons augmenter beaucoup d'immigration en Allemagne d'éléments étrangers qui, entre parenthèse, ne contribuent pas à élever la qualité moyenne du peuple allemand.

La question des naissances n'en devient que plus importante. Or, les statistiques sont sur ce point mauvaises.

Toutes font voir, dans les grandes villes en particulier, une baisse importante dans le chiffre des naissances. A Berlin, vers la fin des années 1860, on comptait encore sur 1.000 femmes 200 naissances ; en 1905-1910 on n'en comptait plus que 84 et en 1910 seulement 74 ; les autres villes d'Allemagne suivent l'exemple de Berlin. Il en est déjà pour ces villes comme pour Berlin à qui il manque dès maintenant 1/5 dans le chiffre des naissances pour que ce chiffre suffise à maintenir le chiffre de sa population, sans apport du dehors. Il n'y a plus guère que le plat pays où les chiffres se maintiennent.

Devant ces constatations inquiétantes, les Hamburger Nachrichten, demandant quels seraient les remèdes ? La cause, la principale, est dans le progrès du bien-être ; en Prusse dans les campagnes, le chiffre des naissances pour 1.000 femmes, y était encore il y a quelques années, de 178 contre 129 dans les villes.

L'état de choses que la statistique des naissances révèle rend pour l'Allemagne moins pressant qu'on ne le dit le besoin de colonies où le surplus de sa population puisse émigrer. Cette conclusion s'impose alors que l'Allemagne prétend revendiquer des débouchés au Maroc, pour ses nationaux.

Vitesse

L'automobile, malgré de belles vitesses réalisées dans divers circuits, n'a jamais pu triompher des trains rapides dont la vitesse dépasse normalement sur certains parcours 100 kilomètres à l'heure.

Dans un essai effectué le 13 juin, entre Chicago et Buffalo, les 845 kilomètres du parcours furent franchis par un train ordinaire, sans préparation, en sept heures 24 minutes, c'est-à-dire à 114 kilomètres 10 à l'heure. Un certain nombre de kilomètres furent franchis en 40 secondes, ce qui donne la vitesse fantastique de 114 kilomètres à l'heure.

Or, l'automobile, sans voiture remorquée, n'a atteint que 99 à 100 kilomètres à l'heure. Cette vitesse de la locomotive n'est pas, il est vrai, régulière, mais on espère y arriver.

C'est ainsi que la distance de Paris à Lyon, par exemple, qui est de 512 kilomètres, pourrait s'effectuer en 5 heures, même avec deux arrêts, et celui de Paris à Marseille (862 kilom.) en 7 h. 42 avec quatre arrêts. Avant cette révélation de la vitesse de la locomotive américaine sur grand parcours, on accordait le record aux chemins de fer anglais. Cependant dans l'usage les meilleurs

trains anglais ne dépassent pas une vitesse moyenne de 80 à 82 kilomètres à l'heure.

Aujourd'hui, les vitesses à terre, sont largement dépassées par les aviateurs qui font couramment du 110, 120 et même 140 kilomètres à l'heure.

Védrines, dans son récent raid de Dieppe à Paris, n'a-t-il pas mis trois heures là où le rapide met cinq heures. La vitesse appartient donc aux aérodromes, mais il est évident que jusqu'à nouvel ordre, ce ne peut être une vitesse pratique.

QUELLE FAMILLE

Un milliardaire américain, M. John Jacob Astor, qui est veuf, va épouser prochainement miss Madeleine Forie, âgée de dix-huit ans, sœur cadette de miss Catherine Forie, que son fils, M. Vincent Astor, vient d'épouser.

Le père et le fils deviendront beaux-frères et s'ils ont des enfants, M. Vincent Astor sera en même temps le frère et l'oncle des enfants de son père, et les enfants de M. Vincent Astor seront en même temps les petits-fils et les neveux de M. J. Jacob Astor ; celle des deux sœurs qui a épousé le fils pourra appeler le père « mon père », ou mon « beau-frère », et le père Astor ayant épousé la cadette, son fils qui a épousé l'aînée aura quelque autorité sur lui.

Feu Paulus, au temps de sa gloire, chantait une chanson dans laquelle, après avoir énuméré les diverses bizarreries de parenté produites dans une imaginaire famille par des unions entre consanguins, il arrivait à être son propre grand-père.

Or, le cas s'est présenté : un veuf ayant épousé une jeune fille que son fils voulait demander, et celui-ci ayant épousé la mère de la jeune fille pour se venger de son père, le fils était ainsi son propre grand-père ou beau-grand-père, si l'on veut.

La fantaisie peut coudoyer la vérité.

Petit pied deviendra grand

Le joli petit pied féminin, chanté et glorifié en de si nombreuses strophes par les poètes, serait-il encore... une légende ? Les fabricants de chaussures américaines qui viennent de se réunir à Boston, en meeting annuel, ont unanimement constaté que les femmes de la génération actuelle ont les pieds beaucoup plus grands. La taille n° 2, qui se vendait il y a 20 ans, a disparu. On ne vend que du n° 3, baptisé n° 2 pour flatter l'amour-propre des acheteuses.

La cause serait le « footing » auquel les femmes se livrent avec passion pour ne point engraisser.

Gageons cependant qu'avec tous les artifices qu'elles possèdent, les coquettes trouveront bien le moyen de dissimuler le centimètre de trop de leurs jolis petits pieds.

La couleur du bas

Il est un fait bien certain, c'est que la couleur du bas a bien son importance car les tissus blancs ou de couleur claire sont moins bons conducteurs de chaleur que les tissus noirs ou de couleur foncée et qu'ils nous mettent mieux à l'abri du froid en hiver et du chaud en été. Les bas blancs ont encore l'avantage de montrer plus facilement leurs souillures et de nous obliger à en changer souvent, ce dont le pied nous est toujours reconnaissant.

Poissons en goguette

De Dorlar, une petite ville située sur la ligne ferrée de Giessen à Cologne, on signale à la Gazette de Francfort une amusante observation scientifique. Depuis quelques jours, les pêcheurs de la rivière Diil étaient les témoins étonnés d'un étrange phénomène. Certains poissons nageaient en arrière, d'autres nageaient en zigzaguant, et d'autres enfin se livraient dans l'onde à des mouvements inco-

hérents rappelant l'allure de gens ayant bu outre mesure. Les poissons étaient effectivement ivres et voici l'explication très naturelle de ce phénomène bizarre.

Deux meuniers de Dorlar ont récemment transformé leur moulin en fabrique de levure, ils ne font pas partie du Syndicat des fabricants de levure et vendent meilleur marché ; mais, pour pouvoir maintenir leur prix de revient, ils ont été obligés de s'affranchir des droits élevés imposés sur l'alcool qui est un sous-produit de la fabrication de la levure. Pour ne pas payer, ils versent l'alcool dans la rivière, et c'est ainsi que, depuis quelques jours, tous les poissons sont ivres.

INFORMATIONS

Le différend franco-allemand

C'est à M. de Selves, qu'une personnalité financière qui revenait de Berlin, a remis les contre-propositions allemandes.

M. de Selves les a communiqués à M. Caillaux, dans la soirée.

Le gouvernement français, conformément au désir du gouvernement allemand, a décidé de ne faire au sujet de ce document, aucune communication à la presse.

Lorsque les services compétents auront étudié les contre-propositions allemandes, M. Caillaux réunira un Conseil de cabinet.

Contrairement à ce qu'annoncent certains de nos confrères, il est à présumer que ce Conseil de Cabinet ne se réunira pas mardi, jeudi paraît être la date la plus probable.

L'Allemagne réclame plutôt que des garanties, des privilèges économiques qui seraient inacceptables, non seulement pour la France mais pour les autres puissances.

Retour de M. Delcassé

M. Delcassé qui devait rester à bord de l'Edgar-Quinet jusqu'à la fin des manœuvres navales, s'est décidé à quitter Toulon dimanche soir.

Ce départ précipité serait dû au conflit franco-allemand, et à la nécessité de réunir tous les ministres, pour examiner les contre-propositions du Cabinet de Berlin.

Si les événements le permettent, le ministre de la marine retournera, quand l'armée navale se trouvera réunie à Port-Vendres.

Au Maroc

Dans une longue dépêche qu'il adresse d'Agadir à la « Westminster Gazette », le correspondant de ce journal affirme en termes formels qu'il n'y avait pas un seul allemand dans cette ville quand le navire « Panther » y arriva.

Le correspondant de la « Westminster Gazette » émet l'avis qu'en dépit de la prudence jusqu'ici montrée par le commandant allemand, tout danger de trouble n'est pas écarté à Agadir. Il ajoute, en effet, qu'à bord du « Berlin » les officiers témoignent d'une grande impatience, et que d'autre part, dans la ville, les indigènes en ont assez de payer des prix de famine pour les œufs, la volaille et les légumes.

A l'heure actuelle, les fonctionnaires locaux, continue notre confrère, sont tout à fait soumis. Mais leur obséquiosité peut à tout moment faire place à la plus extrême insolence, ce qui pourrait avoir des résultats désastreux pour le paix de l'Europe. En réalité, ils ne peuvent comprendre les desseins de l'Allemagne, de sorte qu'au lieu d'avoir un effet calmant, la présence d'un croiseur allemand devant Agadir a contribué à rendre la situation dans le Souss pire qu'auparavant.

Selon le « Berliner Tageblatt », des caisses de munitions ont été chargées à Brunshafen, près de Hambourg, à destination du Maroc. Ces caisses,

qui proviennent du parc d'artillerie de Stade, sont destinées au croiseur « Berlin », à Agadir.

Envoi de troupes espagnoles

Les bataillons de chasseurs de Talavera et de Tarifa ont quitté Algésiras pour une destination inconnue. La rumeur indique Larache, où selon un bruit les Espagnols auraient subi une attaque.

Les préparatifs continuent activement à Algésiras pour l'envoi immédiat du reste de la brigade connue sous le nom de « brigade del Campo ».

Le vol des statuette

Arrestation d'un critique d'art

Un coup de théâtre s'est produit vendredi, au palais, dans l'affaire des vols du musée du Louvre ; il s'agit des trois statuette antiques dérobées jadis et restituées récemment à notre grand musée national, dans les circonstances que nous avons exposées.

A la fin de l'après-midi, le bruit se répandait dans les couloirs qu'une personne avait été placée sous mandat de dépôt, à la suite de son audition à titre de témoin par le magistrat instructeur.

Des premiers renseignements recueillis à grand-peine, car l'opération avait été tenue secrète, il résultait que l'homme arrêté était un Russe qui, disait-on, avait accordé l'hospitalité à un de ses compatriotes, lequel n'était autre que le voleur des trois statuette phéniciennes, rendues ces jours-ci au Louvre par Paris-Journal. Ce Russe avait recélé ces objets d'art, dont il ignorait pas la provenance...

A la sûreté et au parquet, on refusait de livrer le nom de recéleur mis sous les verrous. On disait seulement qu'il appartenait sans doute à une bande de voleurs internationaux, mais cette version était fautive.

En réalité, M. Drioux avait fait arrêter M. Kostrowsky, homme de lettres, bien connu sous le pseudonyme de Guillaume Apollinaire.

M. Guillaume Apollinaire est inculpé de complicité de vol par recel.

Selon la thèse du juge, il aurait eu chez lui les statuette, et aurait pris part à la négociation qui aboutit à leur réintégration au Louvre.

L'Assemblée nationale portugaise et le Parlement français

M. Henri Brisson, président de la Chambre, a reçu du ministre des affaires étrangères la communication suivante :

« Paris, le 1^{er} septembre 1911.

« Monsieur le président,

« Le chargé d'affaires du Portugal à Paris vient de me communiquer la traduction du télégramme suivant, qu'il a reçu de Lisbonne :

« Veuillez porter à la connaissance du Sénat et de la Chambre des députés de France que l'Assemblée nationale constituante a approuvé à l'unanimité la suivante motion, qui lui a été présentée par son président :

« Je propose que, vu la reconnaissance de la République portugaise par le gouvernement français, l'Assemblée nationale constituante adresse un salut cordial aux deux corps législatifs de France en leur qualité de représentants de la nation, et leur fasse savoir combien elle se félicite de cette reconnaissance, qui affirme une fois de plus les excellents rapports qui existent entre les deux Républiques ».

« Pour répondre au désir de M. Santos Bandeira, j'ai l'honneur de vous faire part de cette communication.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération,

« De SELVES ».

Au nom de la Chambre, M. Henri Brisson a prié le ministre des affaires étrangères de faire parvenir par la voie diplomatique, au président de l'Assemblée nationale constituante de la République du Portugal, l'expres-

sion de sa vive reconnaissance pour cette précieuse manifestation.

La Vengeance du Déporté

Les journaux viennois racontent l'histoire suivante, dont ils affirment l'authenticité, en ajoutant qu'à Pétersbourg on cherche à étouffer l'affaire :

Il y a quelques jours, la célèbre actrice russe Brunew Jablouskaga recevait un certain nombre d'amis dans le jardin de sa villa des environs de Pétersbourg, quand, au milieu de la fête, un homme caché dans les buissons, bondit, se précipita sur elle et lui arracha l'œil gauche avec un verre qu'il venait de saisir sur la table.

Immédiatement arrêté et ligoté, l'individu déclara qu'il était le mari de l'actrice et revenait de Sibérie, où il a passé un certain nombre d'années, déporté sans jugement la nuit même où il avait surpris un prince en compagnie de sa femme, et s'était livré sur lui à des voies de fait. Il fut interné au village sibérien de Ke-wa, d'où il avait pu finalement s'évader, décidé à se venger en ruinant la beauté de sa femme, cause de tous ses malheurs.

L'Aveugle et le Paralytique

Un aveugle et un paralytique viennent de partir de Calais pour faire « à pied » le tour de France. Le paralytique, confortablement allongé sur une charette qu'il dirige par une tige reliée à la roue d'avant, est poussé par l'aveugle, qui, sans crainte d'accident n'a qu'à suivre le chemin que lui fait prendre son compagnon d'infortune.

Quand cet original duo a réuni autour de lui assez de curieux, il s'arrête, et récitant presque mot à mot la fable si connue, il explique le but de son existence et termine en exprimant cette noble pensée : « Nous voyageurs indispensables l'un à l'autre non-seulement pour le concours mutuel que nous nous apportons, mais dans un but d'altruisme (sic) : pour la défense de tous les affligés, en leur prouvant que l'on peut toujours, dans la vie, suppléer aux infortunes physiques ».

Comme il est juste, les deux infirmes vendent des cartes postales. L'aveugle les tient à la main... mais c'est le « voyant » qui reçoit la monnaie.

Petites Nouvelles

Depuis minuit, des tremblements de terre très fréquents et assez forts sont signalés sur l'Etna. Les appareils de l'Observatoire de Catane enregistrent des phénomènes sismiques presque continus. Le volcan dégage de la fumée et crache une pluie de cendres assez épaisse, qui arrive presque à Catane.

Deux nouveaux cratères sont ouverts.

Mlle Eugénie Boch, âgée de soixante-cinq ans, qui touchait mensuellement 20 francs de l'Assistance aux vieillards, est décédée. Les gardes-malades ont trouvé dans son armoire 65 000 francs en billets et 4 000 francs en or. Les scellés ont été apposés.

Près d'Oloron, une rencontre a eu lieu dans les montagnes, à la frontière, entre sept contrebandiers espagnols et deux douaniers appartenant à la brigade d'Urdos. Un contrebandier a été tué d'un coup de revolver et un autre a été blessé. Un douanier a été blessé.

Dernier bulletin de santé de M. Emile Combes :

« Toujours la même évolution heureuse du mal ; les forces renaissent lentement ; les nuits se font maintenant bonnes ».

Un motescap, transportant dix-sept touristes, a chaviré dans le lac Trasimène, à environ trois cents mètres de la plage. Les touristes étaient quatorze dames et demoiselles de Castiglione et de Lago, et trois hommes.

Les quatorze femmes ont été noyées ; les hommes ont pu se sauver.

CHRONIQUE LOCALE

Maraudeurs

Les maraudeurs sont tout à la fête : les superbes clairs de lune de ces jours derniers leur permettent d'accomplir les exploits les plus hardis.

Et c'est ainsi que les matins, les propriétaires de nos communes constatent avec peine les ravages commis dans leurs vignes par les chevaliers de la nuit.

Nous ne récriminons pas contre ceux qui sont chargés de la surveillance des vignes : ils font tout leur devoir, mais ils ne peuvent tout et partout surveiller.

Aussi treilles, souches, noyers sont-ils dévastés consciencieusement.

Néanmoins, il y aurait peut-être une surveillance à exercer : celle des marchés.

Il suffirait, paraît-il, de demander à certains marchands d'indiquer la provenance des fruits qu'ils mettent en vente sur le marché, et à d'autres au moment du « vin nouveau » de dire où et quand ils ont acheté la vendange !

Tous les ans, cette question posée généraie pas mal d'individus que la police connaît pour posséder les plus belles qualités de maraudeurs.

Par de telles enquêtes, peut-être les vignes seraient plus respectées à l'avenir.

L. B.

Bureau d'hygiène militaire de Cahors

Nous apprenons avec plaisir que M. le général Pagnol, commandant le 17^e corps d'armée, a désigné M. Paul Garnal, inspecteur des pharmacies, pour faire partie du bureau d'hygiène militaire de Cahors.

Enseignement primaire

Mme Douvillat, institutrice, est nommée à Souillaguet, en remplacement de Mlle Souleillou, nommée à Ussel.

Nécrologie

Le général Carrier, commandant militaire du Sénat, qui était en villégiature dans la famille de M. Georges Leygues, député, est mort subitement samedi soir à 5 heures.

Le général Carrié faisait une partie de tennis, lorsqu'il s'affaissa subitement. Tous les soins qui lui furent prodigués ont été inutiles. Il était âgé de soixante-deux ans.

Le général Carrié était un de nos distingués compatriotes. Il était de Grézels où réside sa famille à laquelle nous adressons nos condoléances.

Livraison de la Nicotine

Afin de mettre aussi rapidement que possible à la disposition des agriculteurs le stock de nicotine existant dans les manufactures de l'Etat, M. le Ministre des finances, d'accord avec le ministère de l'Agriculture, avait suspendu jusqu'au 1^{er} septembre courant les formalités imposées pour la livraison de cet alcaloïde aux consommateurs non syndiqués.

Dans le même but, M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux finances vient de proroger jusqu'à nouvel ordre l'application de cette mesure.

En conséquence, tant que le contingent départemental ne sera pas épuisé, il sera donné suite à toute demande de nicotine présentée sur papier libre à l'entrepôt des contributions indirectes de l'arrondissement du demandeur, sous la seule condition que ladite demande ait été préalablement visée par le maire en vue de certifier que son auteur a bien qualité d'agriculteur, viticulteur, horticulteur ou possesseur de bestiaux.

Académie de Toulouse

FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES

Voici les dates des examens de la session d'octobre-novembre 1911 :

Licence ès-sciences (certificats d'études supérieures). — Inscriptions du 9 au 21 octobre. Examens à partir du 3 novembre. (On n'enverra pas de convocations).

Licence ès-lettres. — Inscriptions du 9 au 21 octobre. Examens à partir du 3 novembre. (On n'enverra pas de convocations).

Baccalauréat. — Les compositions se feront simultanément à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse, et commenceront le 16 octobre.

Les inscriptions sont reçues du 25 septembre au 7 octobre :

Au secrétariat de la Faculté des lettres, rue de l'Université, 4, de neuf à onze heures du matin, pour la première partie (latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences) ; pour la deuxième partie (philosophie) et pour les séries littéraires des baccalauréats classique et moderne ;

Au secrétariat de la Faculté des sciences, allées Saint-Michel, de deux à quatre heures du soir, pour la première partie (sciences, langues vivantes), pour la deuxième partie (mathématiques) et pour les séries scientifiques des baccalauréats classique et moderne.

L'oral du baccalauréat secondaire commencera à partir du 20 octobre. Les anciens et nouveaux admissibles seront convoqués individuellement.

Le concours de pêche

Le concours de pêche a eu lieu dimanche de 3 à 5 heures. Les Sociétés étrangères étaient représentées par des délégations de Montauban, Albi, Souillac, Capdenac et Toulouse.

45 concurrents étaient inscrits. Voici le classement des premiers :

1^{er}, Andrieu (étranger), 33 poissons ; 2^e, Selves (étranger), 24 ; 3^e, Blavier (Cahors), 20 ; 4^e, Planacassagne (Cahors), 15 ; 5^e, Cubaynes (Cahors) 15 ; 6^e, Bourgarel (Toulouse), 15 ; 7^e, Vidal (Cahors), 13 ; 8^e, Trouillon (Cahors), 13 ; 9^e, Rochais (Cahors), 11 ; 10^e, Marmiesse (Cahors), 10 ; 11^e, Prunière (Montauban), 10 ; 12^e, Delsol (Cahors), 10 ; 13^e, Montaudé (Cahors), 10 ; 14^e, Carrié (Cahors), 10 ; 15^e, Flaujac (Cahors), 10 ; 16^e, Griffoul (Cahors), 9 ; 17^e, Amalric (Cahors), 5 ; 18^e, Monteil (Cahors), 5 ; 19^e, Paganal (Cahors), 4.

Le prix du plus petit poisson a été gagné par M. Ormières.

Le prix d'honneur a été gagné par M. Gimibre, de Capdenac.

Les « pescos », après le concours se sont réunis en un banquet à l'hôtel Blanchet. Au dessert, M. Combarieu, président de la Société de Cahors, porta un toast aux Sociétés représentées. Le président de la Société d'Albi remercia ; puis, le président de la Société de Montauban, exposa la formation et le but des Sociétés de pisciculture. La soirée se termina au café de Paris où la plus franche gaîté ne cessa de régner durant toute la soirée.

Les frais de Justice

Le garde des sceaux vient d'envoyer aux procureurs généraux la circulaire suivante :

« Les dépenses de frais de justice accusent une augmentation croissante d'année en année. Je suis autorisé à penser qu'un certain relâchement s'est produit dans le contrôle exercé par les parquets. Je vous prie de prescrire les mesures nécessaires pour remédier à cet état de choses ; je recommande spécialement à votre attention les frais dont l'examen comporte une appréciation personnelle de

la part des magistrats taxateurs. Il importe que les mémoires des parties prenantes entachés d'exagération soient, le cas échéant, réduits avant tout paiement. Vous tiendrez la main à ce que toute négligence dont les magistrats seraient responsables me soit immédiatement signalée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 9 septembre

VOLS DE NOIX

Bernard Correch, 31 ans et Jean Pêcheaud, 30 ans, Raymond Bopy, 46 ans et Jean Arbouys, 31 ans, tous quatre habitant Cahors, qui, le 15 juillet dernier, ont dérobé des noix vertes chez divers propriétaires de la Combe Delsahut, commune de Cahors, récoltent 15 jours de prison avec sursis.

CHASSE

Alfred B..., 39 ans, propriétaire à Nadaillac, poursuivi pour chasse sans permis, est condamné à 25 francs d'amende.

Le tribunal relaxe : Alice D..., 38 ans, habitant Nuzéjols, poursuivie pour coups et blessures ; deux vanières ambulantes accusées de complicité de vol par recel et François V..., habitant Belfort, poursuivi pour braconnage.

CONFISCATION D'ENGINS

Il prononce, en outre, la confiscation d'engins de pêche saisis par la gendarmerie de Catus au lieu dit La Fontaine, commune de St-Médard.

Fièvre aphteuse

Par arrêté du 7 septembre courant M. le Préfet du Cantal vient de limiter aux seules foires et marchés aux bestiaux des Communes des Cantons d'Allanche et de Condat, l'interdiction générale que l'arrêté du 26 août 1911 étendait à tout le département du Cantal.

Noctambules tapageurs

La nuit dernière, des jeunes gens ont parcouru les rues de la ville et, s'arrêtant devant certains immeubles, faisaient éclater des pétards.

Jusqu'à 2 heures du matin, ces noctambules se sont livrés à cet amusement de mauvais goût.

Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 11 septembre 1911

La session du Conseil Général s'est ouverte lundi matin à 11 heures, sous la présidence de M. le docteur Relhié, doyen d'âge, assisté de plus jeune Conseiller général, M. Cambornac.

Etaient présents : MM. Relhié, Costes, de Monzie, Rey, Dupuy, Combarieu, Couderc, Pendaries, Fabre, Rouma, Talou, Boyer, Becays, Loubet, Cadiergues, Mage, Delpon, Murat, Laverdet, Margis, Cocula, Cambornac, Malvy père.

M. Relhié fait procéder à l'élection du président pour l'année 1911-1912.

M. Cocula obtient 16 voix et est proclamé président.

Il est procédé ensuite à l'élection de 2 vice-présidents. Sont élus : M. Costes par 21 voix, M. Murat par 19 voix.

Le Conseil élit 2 secrétaires : M. Pendaries par 21 voix et M. Laverdet par 16 voix.

Le bureau est constitué. M. Relhié se retire et est remplacé par M. Cocula, assisté de MM. Pendaries et Laverdet.

M. Cocula prononce l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

Je ne puis que vous remercier du nouveau témoignage de confiance que vous venez de m'accorder. Je tâcherai d'en rester digne en continuant à apporter dans la direction de vos travaux toute l'impartialité dont je suis capable.

Messieurs,

Le projet de construction des tramways départementaux paraît en bonne voie de réalisation et vous savez avec quelle sollicitude vos représentants au Parlement suivent la procédure administrative à laquelle il est soumis.

Au sujet de nos chemins de grande et de petite voirie en est-il le même ?

D'après le rapport de M. l'ingénieur en chef qui vient de vous être adressé, les modifications introduites à la méthode des travaux d'entretien paraissent avoir donné déjà des résultats appréciables et il y a lieu d'en prendre acte.

A ce propos vous me permettez de signaler à votre attention l'insuffisance des chemins qui relient deux de nos merveilleux départementales, Rocamadour et Padirac, insuffisance dont se plaignent journellement et avec raison les nombreux touristes qui les parcourent.

C'est une question d'intérêt général dont l'importance ne saurait vous échapper.

Ceci dit, messieurs, je vous prie de remercier le bureau provisoire et de renouveler nos vœux de santé et de longue vie à notre vénéré et cher doyen M. Relhié.

Cette excellente allocution terminée, le Conseil vote à l'unanimité le vœu suivant :

« Le Conseil Général exprime sa confiance dans le gouvernement et compte que par son attitude à la fois conciliante et ferme il sauvegardera au dehors les intérêts, l'honneur et la dignité de la France.

« Il félicite M. le Président du Conseil et ses éminents collaborateurs — en particulier M. Louis Jean Malvy qu'il est justement fier de compter parmi ses membres — de leur politique intérieure nettement orientée à gauche et compte sur eux pour défendre l'école laïque et pour réaliser les réformes démocratiques et sociales ardemment désirées par le parti républicain.

« Signé : Cocula, Margis, Becays, Malvy père, Peindaries, Loubet, Talou, Murat, Laverdet, Boyer, Cambornac, Couderc, Mage. »

M. de Monzie déclare s'associer à cette manifestation patriotique.

M. Malvy père propose de tenir les séances publiques le matin et non l'après-midi. Après discussion, il en est ainsi décidé.

Les membres du Conseil général se réuniront en commission dans l'après-midi, et les séances publiques auront lieu le matin dès 8 heures.

La séance est levée à midi.

Séance du 12 septembre 1911

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Cocula.

Etaient présents : MM. Cocula, Costes, Murat, Margis, Boyer, Mage, Dupuy, Cadiergues, Relhié, Loubet, Becays, Larnaudie, Malvy père, Delpon, Combarieu, Fontanille, Rouma, Talou.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Conseil vote les crédits pour l'achat d'une machine à écrire pour l'Inspection académique.

M. Mage propose de fixer la clôture de la chasse à la caille au 15 octobre.

Adopté.

Au sujet de l'ouverture de la chasse, M. Larnaudie s'étonne que l'on tienne peu compte de l'avis du Conseil général.

Celui-ci demande chaque année que l'ouverture de la chasse ait lieu le 20 avril et régulièrement c'est le 27 qu'a lieu cette ouverture.

M. le Préfet répond que le ministère demande l'avis également des sociétés diverses qui s'intéressent à la question.

M. Mage propose au Conseil de décider que le département du Lot, d'accord avec celui de l'Aveyron fasse l'avance des 12.400 francs pour la construction du circuit téléphonique Figeac-Decazeville.

Adopté.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de création de foires.

M. le Président donne lecture de la dépêche adressée par M. L.-J. Malvy, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, re-

merciant le Conseil du vœu qui a été voté dans la séance de lundi, vœu de félicitations et de confiance en le Gouvernement.

M. Delpon donne communication de vœux formulés par la Société d'agriculture tendant à ce que l'enseignement agricole soit organisé dans les écoles.

M. Larnaudie voudrait qu'un crédit soit voté et alloué à toutes les communes qui organiseraient un champ d'expériences agricoles.

M. Dupuy dit que le professeur d'agriculture devrait mettre à la disposition des instituteurs des engrais chimiques pour que des expériences soient faites dans les écoles.

M. Delpon dit que le Conseil étudiera le projet pour la création de champs d'expériences dans les communes.

Approuvé.

Renvoyé à la commission des finances la demande de crédit, part du département pour la création d'un bureau télégraphique dans la commune de Saint-Vincent Rive d'Oit.

Acte est donné du dépôt des rapports des chefs d'administration.

M. Combarieu propose de rejeter, faute de fonds, plusieurs demandes de subvention.

Approuvé.

M. Rouma donne lecture du vœu suivant :

« Le Conseil Général du Lot,

« Emet le vœu que les trotteurs et carrossiers normands du dépôt de Villeneuve, soient au fur et à mesure des vides qui se produiront dans l'effectif, remplacés par des Norfolk-Bretons qui rendront à la culture les services que ne peuvent leur rendre ni les demi-sang normands ni les anglo-arabes indigènes, ces derniers devant être réservés exclusivement pour la production du cheval de remonte. »

Le vœu est adopté.

M. Larnaudie dépose le vœu suivant :

« Le Conseil Général du Lot, « Considérant que nos routes sont étroites, sinueuses, à tournants brusques et toujours plus fréquentées ;

« Appréciant qu'avec le développement croissant du tourisme et de la circulation automobile, dans un pays à richesses naturelles incomparables, il est chaque jour plus indispensable de conserver à nos voies de communication leur largeur normale ;

« Emet à nouveau le vœu que des instructions soient envoyées à MM. les agents-voyers cantonaux pour le nettoyage des accotements trop encombrés de toutes herbes, de terres ou matériaux ;

« Exprime en même temps le désir que le passage ait lieu en carrière, ou sur garages si faciles à trouver partout, bandes de terre en friche ou incultes, et à titre d'indication vote l'inscription immédiate au budget d'une somme de 2.900 fr. (100 fr. par canton) pour un commencement d'exécution en 1912. »

Le vœu est adopté.

Le Conseil émet le vœu que la commune de Nadaillac soit autorisée à planter du tabac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Nos DÉPÊCHES

Telegrammes reçus hier :

Paris, 11 septembre 1 h. 49 s.

A la présidence du Conseil

M. Caillaux a conféré longuement ce matin avec M. Geoffroy, ambassadeur à Madrid.

Le différend franco-allemand

La traduction de la réponse alle-

mande sera terminée dans l'après-midi.

Le Gouvernement l'examinera dans la soirée.

Manifestations violentes

A Aniche, pendant une conférence contre la cherté des vires, le commissaire de police a arrêté l'anarchiste Broucheux qui prononçait un discours préconisant le sabotage et le pillage.

Des manifestants ont lapidé les gendarmes qui conduisaient le prisonnier, 3 gendarmes ont été blessés, un manifestant a été arrêté.

Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 12 septembre, 2 h. 5 s.

Déraillement

L'express de Paris a déraillé près de Nancy. Il y a un mort et quatre blessés.

Chute d'un aviateur

Le lieutenant Ludman, participant aux manœuvres de l'Est, est tombé avec son biplan, près de Villers-les-Nancy, d'une dizaine de mètres de hauteur. L'aviateur a été contusionné et se plaint de douleurs internes. L'appareil est complètement démolé.

Le différend franco-allemand

Le Conseil de cabinet qui se réunira cet après-midi examinera les contre-propositions allemandes.

Le gouvernement français accepte quelques concessions sur des points de détail, mais les demandes allemandes sur les questions de principe sont jugées inacceptables.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Douelle

Vols de poules et de lapins. — Depuis quelque temps nos ménagères ont trop souvent la désagréable surprise de trouver au lever du jour : l'une son clapier vide, l'autre son poulailler désert. D'audacieux fions font main basse indistinctement sur le poil et la plume.

Il a été commis deux vols de ce genre dans le courant de la semaine : cinq lapins chez Mme S... et sept poules chez Mme C...

Il serait à désirer que les voleurs fussent pincés et dénoncés à la police. Un exemple est nécessaire.

Duravel

Après les fêtes. — La commission d'organisation des fêtes du 3 septembre, satisfaites des brillants résultats obtenus, a l'honneur de remercier chaleureusement tous ceux qui ont collaboré moralement et matériellement à la réussite de cette entreprise délicate.

Elle sait gré aux généreux donateurs de la majoration exceptionnelle qu'ils ont apportée à leur souscription. Grâce à leur concours, la commission a pu éviter de faire une tournée générale dans la commune et s'abstenir par suite de gêner l'organisation prochaine de la fête patronale.

Elle remercie en outre les nombreux figurants à la cavalcade qui ont bien voulu prêter spontanément leur concours et assurer ainsi un grand succès dépassant toutes les prévisions et toutes les espérances.

La Commission.

Nota. L'examen des comptes généraux des recettes et dépenses assure déjà un excédent assez élevé qui sera mis à la disposition du Conseil municipal pour subventionner la fête patronale.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Eclairage électrique. — Vendredi, MM. Babolet, ingénieur des P. T. T., Pradié, représentant le contrôle techni-

LE

Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

CHAPITRE XXIII

SUR LE SEUIL

— Ne faites pas cela, maître... ne le faites pas !... — s'écriait-il d'une voix à demi-étouffée. — Ne faites pas cela, maître !... pour l'amour du ciel, ne le faites pas !... Oh ! le couteau !... l'effroyable couteau !... C'est un meurtre cruel, terrible, traître ! un meurtre sanguinaire !... Ne frappez pas, maître !... non, ne frappez pas !...

Le vieillard se recula de la fenêtre comme épuisé par son émotion, et fit un mouvement comme pour s'enfuir de ce lieu. Au moment où il se retournait, il rencontra le regard de Lionel qui se tenait pâle et respirant à peine devant lui.

— Oh ! cria-t-il, — c'est vous, n'est-ce pas ?... Vous m'avez encore écouté... vous m'avez encore espionné... Je vous connais... Vous guêtez... vous voulez surprendre le terrible secret.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

le secret mortel... Mais vous ne le pouvez pas... je suis vieux, je suis faible, je suis fou quelquefois... mais je ne vivrai pas bien longtemps, et, quoi qu'il arrive, je garderai cet effroyable secret jusqu'à ce que je meure, par considération pour le maître que j'ai servi pendant si longtemps. Ai-je dit beaucoup de choses ? dites-moi, jeune homme, ai-je dit beaucoup de choses ?... Parlez ! ou je vous étrangle !...

Les mains ridées du vieux jardinier serraient la cravate de Lionel. Le jeune homme se débarrassa avec douceur de cette faible étreinte.

— Qu'ai-je dit ? — répéta le jardinier. — Quoi que cela puisse être, cela ne veut rien dire... Ma pauvre vieille tête s'égarait quelquefois, et je me figure que je vois des choses... Quelles choses !... des couteaux, des poignards et un meurtre... un meurtre cruel, accompli par trahison... un homme debout sur le haut d'un escalier obscur, et un autre homme debout, le frappant par derrière et le précipitant dans le noir caveau qui se trouve en bas... Ce n'est qu'un rêve, voyez-vous, un horrible rêve... mais ce rêve, je le fais si souvent !...

Nulle parole ne pourrait rendre l'expression d'horreur empreinte sur le visage du vieillard pendant qu'il disait cela. Il s'attachait par une étreinte convulsive au bras de Lionel, tremblant des pieds à la tête, et ses

yeux sortant presque de leurs cavités.

Un frisson mortel parcourut tout le corps du jeune homme, une horreur insurmontable s'empara de lui.

Quelle chose lui disait que, dans les paroles insensées du vieux jardinier il y avait autre chose que le délire d'une intelligence troublée. Quelque chose lui disait que sous ces horribles paroles se cachait quelque chose de terrible et d'effrayant, un secret qui concernait Godwin.

Lionel lutta contre cette hideuse conviction, contre l'horrible crainte qui remplissait son cœur. Godwin était le père de Julia. Penser mal de lui était une torture pour Lionel.

Et pourtant le jeune homme ne pouvait s'empêcher de sentir qu'il était sur la voie de quelque effrayant mystère.

La Providence l'avait peut-être envoyé dans ce lieu pour découvrir et venger quelque sombre crime, quelque secret d'infamie dont les indices se cachaient dans le cerveau d'un vieillard en démence. Quoi qu'il puisse en arriver, Lionel comprit que c'était un devoir pour lui de découvrir ce mystère. Il était possible que le secret ne concernât pas le possesseur actuel de cette demeure. Le cerveau troublé du vieillard pouvait être tourmenté par le souvenir de quelque forfait commis par un de ses an-

ciens maîtres, dans ces temps où les hommes faisaient meilleur marché de leur vie ou de celle des autres que maintenant ; dans ces temps où les duels étaient aussi communs que les parties de plaisir le sont de nos jours, et où les gentilshommes avaient souvent une fin horrible et sanglante. Il se pouvait encore que la scène tragique qui tourmentait le vieux jardinier n'eût pas d'autre origine qu'une de ces vieilles légendes qui se racontent devant le feu à l'époque des fêtes de Noël, dans la salle des domestiques, et qui avait fait une forte impression sur l'esprit affaibli d'un vieillard.

Quoi qu'il en soit, Lionel sentait qu'il était de son devoir de pénétrer la nature réelle de ce mystère ; mais, pour réussir, la prudence et un peu de dissimulation étaient nécessaires. Il ne pouvait avoir l'espérance d'y arriver qu'en calmant les craintes du vieillard et en gagnant ainsi sa confiance.

— Allons, — dit-il avec douceur en glissant son bras sous celui du vieux jardinier avec un geste de protection, — allons, mon ami, calmez-vous, je vous en prie. Vous êtes vieux, et ces rêves et ces imaginations vous fatiguent. Parlons d'autre chose. Quittons cet endroit sinistre.

— Oui, oui, — répondit le jardinier avec empressement, — allons-

nous-en... Je n'ai rien à faire ici... je n'ai pas besoin de venir ici. Mais il y a quelque chose qui m'attire de ce côté, je pense que c'est quelque mauvais démon qui m'entraîne dans cet endroit... Je ne le vois pas, mais je sens son attachement... je sens ses doigts brûlants qui me tirent, et puis je viens malgré moi, et je regarde à travers la fente du volet, et je revois tout... tout... comme je l'ai vu cette nuit-là.

Le vieillard se retourna et montra la fenêtre du doigt. En suivant son doigt, les yeux de Lionel se fixèrent sur la fenêtre, et il remarqua sa position dans la rangée de fenêtres fermées au volet.

C'était la septième fenêtre en partant de l'angle du mur à l'ouest.

Le jeune homme nota cette circonstance,

ÉTUDE
DE
M^r DURRANC
NOTAIRE A CAHORS

VENTE
DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M^r DURRANC, notaire à Cahors, le trente-un août mil neuf cent onze, Madame Delphine GAUTHIER, fumiste, veuve de François CALABRÉSI, domiciliée à Cahors,

A vendu à Monsieur Léon HORMIERES, son gendre, fumiste, domicilié à Cahors, le fonds de commerce de fumisterie qu'elle possède et exploite à Cahors, dans sa maison, rue de la Banque à l'enseigne « Veuve Calabrési, fumiste, entreprise de fumisterie et de marbrerie ».

Cette vente comprend en outre le fonds de commerce proprement dit, l'enseigne, l'achalandage, la clientèle, le matériel et les marchandises.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M^r DURRANC. Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers de Madame veuve CALABRÉSI devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus-indiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera le présent.

Cahors le 6 septembre 1911.
Pour premier avis,
V. DURRANC.

Chronique agricole

NOS VIGNES EN SEPTEMBRE

Après dix mois de travaux. Voici enfin qu'arrive l'époque des vendanges. Nos craintes disparaissent et nous sourions à la récolte. Pour faciliter la circulation des vendangeurs, on peut rogner les sarments à la hauteur des échelles et écheuiller, mais seulement dans les années humides, à maturation lente, en limitant l'enlèvement aux vieilles feuilles qui recouvrent les raisins.

On entretient les pépinières et plants greffés par des sarclages et des binages et l'on découvre les greffes.

C'est le moment de sélectionner les bois destinés à servir de greffons : on choisit les sarments les plus fructifères et dont le bois est parfaitement aoûté, à développement moyen, à nœuds peu écartés.

Après les vendanges, il est bon de donner un dernier traitement contre le mildiou, pour favoriser l'aoûtement du bois.

Au cellier on prépare avec soin le local et le matériel vinaire. On badigeonne les murs, à plusieurs reprises, avec du bisulfite de chaux vendu en solution concentrée titrant 12 à 14° Baumé, au prix de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 le kilogramme. Ce produit peut servir pour l'assainissement des futailles.

En cas de vendanges torréuses ou mildiouées, de raisins pourris ou incomplètement mûrs, la fermentation du moût est lente : on recourt alors aux levures cultivées, à raison de 5 kilos de levure pour 100 kilos de moût à transformer en levain et 2 kilos de ce levain pour 1 hectolitre de vendange arrosée pendant le foulage ou au fur et à mesure de l'encuvage.

Pour faire un levain avec des raisins les plus mûrs des cépages préférés, on les foule sans les laver et l'on verse le moût dans une barrique neuve, bien rincée. Au bout de trois jours, le levain peut être employé.

C'est l'époque de visiter les vieux vins, et de soutirer dans des fûts méchés ceux qui auraient tendances à louchir. On surveille les vins nouveaux et l'on soutire ceux qui ne doivent pas être expédiés les mois suivants.

Le Père SYLVAIN.

Chemin de Fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1911

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 10 septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé du 25 août au 15 novembre inclus, pour l'aller aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette des raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

PÉLERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré **8, RUE FÉNELON,**
en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Prêt Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

Grand Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 2,50 ; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. »

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

« Par son iodé, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur OSTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Orfila, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Confiez tous vos achats ; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la

qui se recommande à tous par la qualité irréprochable de ses produits, par ses prix sensationnels de bon marché.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 11 septembre 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	REVENI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.666		0,72	0,68	0,62
Vaches.....	1.800	683	0,70	0,65	0,60
Taureaux...	305		0,68	0,65	0,78
Veaux.....	1.894	2.502	0,88	0,85	0,80
Moutons....	18.836	8.359	0,95	0,90	0,85
Porcs.....	4.094	1.683	0,70	0,68	0,65

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées en 1^{re}, 2^e et 3^e qualité.

BANQUE CHAREIRE & C^{ie}

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

à CAHORS, 8, Rue Fénélon

AGENCES

à PARIS, 7, Rue Drouot. à CAULUS, Route Nationale.
à MONTAUBAN, Rue de la République. à CAUSSADE, Route Nationale.
à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République. à SAUMUR, Place Bilange.
à GOURDON, Place du 4 Septembre. à JARZÉ, Place de l'Église.
à LAFRANCAISE, Rue Centrale. à BEAUGÉ, Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors : 45 — à Paris : 313.28 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75
326.66

Localités du Département visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel, Castelnau, Souillac, Prayssac, Montouq, Cazes-Mondenard

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement de tous Coupons sans frais

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans Frais à toutes les Émissions

DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES

Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-Forts à Secret — Change de Monnaies

IMPRIMERIES A. COUESLANT

ALENÇON (Orne)

(Ancienne Imprimerie GUY)

CAHORS (Lot)

(Ancienne Imprimerie LAYTOU)

Adresse télégraphique :

COUESLANT-ALENÇON

Téléphone (Alençon) : N° 26

IMPRIMEUR :

De la Compagnie P. O. — De la Fédération Nationale des Professeurs des Lycées et Collèges de France et du Personnel de l'Enseignement secondaire féminin. — De la Fédération des Amicales des Instituteurs de France et des Colonies. — De la Société clinique de Médecine mentale. — Des Sociétés de Tempérance : Croix-Bleue, Etoile Blanche, Union Française des Femmes pour la Tempérance, Annales antialcooliques, etc. — Du Club Cévenol. — De Syndicats d'Initiative départementaux. — Du Syndicat général des Sténographes et des Dactylographes, etc.

DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES :

De l'École Normale des Instituteurs de la Seine. — De l'École Normale des Institutrices de la Seine. — Des Lycées Fénélon, Molière, Victor Hugo, Racine, etc.
DE NOMBREUX PÉRIODIQUES PÉDAGOGIQUES, MÉDICAUX, STÉNOGRAPHIQUES, ANTIALCOOLIQUES, etc., etc.

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Brochures, Journaux illustrés, Périodiques, Mémoires et Thèses

Circulaires, Prospectus, Affiches, Labours, Étiquettes, Enveloppes, Têtes de lettres, Factures, Carnets, Registres

Tableaux, Programmes, Cartes commerciales, Menus

Mandats, Souches, Lettres de Naissances, Mariages et Décès. — Cartes de visite

PRIX MODÉRÉS